

DEMANDE D'ATTRIBUTION

Distribution de repas aux parisiens en difficulté

Ce formulaire est à retourner, complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives dans l'un des Centres d'action sociale Ville de Paris.

Je suis informé.e que toute déclaration frauduleuse, inexacte, incomplète de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende ou d'emprisonnement au titre du nouveau Code pénal.

N° de Foyer

Je soussigné (e) :

Nom naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

Né(e) le

__ / __ / ____

Lieu de naissance

Ville:..... Pays:.....

Nationalité

Française Union Européenne

Autres, précisez la date de fin de validité de votre titre de séjour __ / __ / ____

Déclare sur l'honneur avoir établi mon domicile et résider de façon principale et effective à l'adresse suivante :

N° et nom de rue

Compléments d'adresse : bâtiment, entrée, escalier, N° de boîte aux lettres ou d'appartement...

Code postal

Téléphone

Fixe __ / __ / __ / __ / __ Portable __ / __ / __ / __ / __

Adresse électronique

.....@.....

Je suis informé.e que :

- j'ai deux mois pour fournir les justificatifs nécessaires à l'étude de ma demande par le CASVP à compter de la date de la réception de celle-ci. À défaut, ma demande sera classée sans suite. Il m'appartiendra de déposer une nouvelle demande si je désire toujours obtenir la prestation.

Mes données personnelles : utilisation et protection

- pour permettre l'instruction de ma demande, mes données seront utilisées et exploitées dans un fichier du système d'information du Centre d'action sociale et je l'accepte,
- je peux exercer mes droits d'accès et de rectification de ces données auprès du Centre d'action sociale. Une notice d'information complète de mes droits, des caractéristiques du fichier et de sa politique de confidentialité est mise à ma disposition dans ses services et sur <https://www.paris.fr/casvp>.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur ce formulaire et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement au Centre d'Action Sociale tout changement intervenant dans ma situation.

Paris, le __ / __ / ____

vosre signature ou celle de vosre représentant

Personne concernée

représentant (précisez ces noms, prénom et adresse)

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Si vous ne pouvez justifier que de 6 mois de résidence à Paris :

Quittance(s) de loyer ou relevé(s) de charges de copropriété ET facture(s) d'électricité ou de gaz ou de téléphone (pour le mois d'installation et pour le mois en cours)

Selon votre situation :

Livret de famille tenu à jour

Attestation d'inscription à Pôle Emploi et notification de versement d'indemnités de chômage ou notification de fin de droits de ces mêmes indemnités

Notification de pension d'invalidité de 1ère catégorie du régime général de la sécurité sociale

Notification de rente d'accident du travail ou notification de la CDAPH établissant un taux d'incapacité permanente inférieure à 80% et ne donnant pas droit à l'allocation aux adultes handicapés

Certificat d'arrêt de travail de plus de 6 mois

Vos ressources :

Justificatifs récents de toutes vos ressources et celles de votre conjoint le cas échéant

Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer

Les bénéficiaires

Les Parisiens en difficulté.

Critères d'attribution de l'aide

- Habiter Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années précédant la date de la demande, vous pouvez donc avoir habité Paris, pendant 3 ans, de manière discontinue, au cours des 5 années précédant votre demande).

A titre dérogatoire, la durée de résidence peut être ramenée à 6 mois.

- Se trouver dans l'une des situations suivantes :
 - Demandeur d'emploi, indemnisé ou ayant perdu tout droit à indemnisation.
 - Titulaire d'une pension d'invalidité de 1ère catégorie du régime général de la Sécurité Sociale
 - Bénéficiaire d'une rente d'accident du travail
 - Bénéficiaire d'une décision de la CDAPH fixant un taux d'incapacité permanente inférieur à 80 % (et ne donnant pas droit à l'Allocation aux Adultes Handicapés).
 - Être en arrêt de travail depuis 6 mois au moins pour raison de santé et être indemnisé à ce titre.
- Avoir des ressources mensuelles :
 - inférieures ou égales à 904€ pour une personne seule ou inférieures ou égales à 1084,80€ pour un couple.
- Justifier de la régularité du séjour en France

Nature de l'Aide

Le bénéficiaire reçoit une décision d'accord fixant le nombre de repas accordés au prix symbolique de 0,15 € par repas.

Une carte électronique lui donnant accès à un [restaurant Émeraude](#) désigné par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris lui est remise après avoir acquitté à la caisse la totalité de la participation mentionnée sur la notification de la décision d'attribution.

Comment faire pour en bénéficier ?

Compléter le formulaire de demande et adresser le sans tarder ou déposer ce dernier à l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris.

Vous disposez de deux mois maximum, à compter de la réception de votre demande par le CASVP, pour fournir l'ensemble des pièces justificatives.

Après vérification de la conformité de l'ensemble de ces pièces par le service instructeur, votre dossier de demande fait l'objet d'un examen pour déterminer le nombre de repas accordés par le centre d'Action Sociale de votre arrondissement.

Nouvelle demande

Pour effectuer une nouvelle demande, vous devez remplir à nouveau un formulaire de demande et fournir les pièces justificatives afférentes.

Pour les formalités et pour toute information, adressez-vous à l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris.